Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212203152-20251126-202507003-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 novembre 2025

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le mardi 25 novembre, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Date de la convocation et d'affichage : 18 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 10, Présents : 9, Votants : 9.

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Bernard FAIRIER, Christophe HERNIO, Typhaine CHOTARD, Claire GALLIER, Gisèle AUDINET, Sébastien BUCHON, Victor GUÉRIN, Laure SONCOURT.

Absents excusés : Charlotte LECUYER
Procurations :
Secrétaire de séance : Bernard FAIRIER

2025 – 07– 003 – Devis de la SARL Villalon Patrick concernant le sinistre à l'église

Rapporteur : Le Maire

Suite à la tempête de décembre 2024, la société SARL Villalon Patrick est intervenue au niveau de l'église pour la réparation des fuites au niveau de la toiture.
Ceci a fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance Groupama qui remboursera la commune en déduisant la franchise de 250.00 €.

ENTREPRISES	CARACTERISTIQUES	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL VILLALON	Réparation toiture	2 560.00 €	3 072.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis de l'entreprise VILLALON concernant la réparation de la toiture pour un montant de 2 560.00 € HT soit 3 072.00 € TTC.

Le secrétaire, Bernard FAIRIER

Pour copie conforme
Le 26 novembre 2025
Le Maire, Fabrice RIVALLAN